

PROJET DE LOI

N° 160

rejeté

SÉNAT

le 27 juin 1984

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'un Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux obligations du service national (ensemble trois Annexes et un Echange de lettres).

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1984.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 2008, 2115 et in-8° 583.

Sénat : 350 et 429 (1983-1984).
